



Destinataires : responsables d'équipes loisirs

Meyzieu le 02/10/2019

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle saison Volley Loisir 6 x 6 débutera la semaine du 14 octobre 2019.

109 équipes sont engagées.

Dans tous les niveaux, les compétitions se dérouleront en 2 phases : une première phase d'octobre à décembre et une seconde phase de janvier à mars 2020.

Voici la répartition des équipes dans les différents niveaux :

NIVEAU CONFIRME :

53 équipes engagées, réparties en 3 poules de 7 équipes et 4 poules de 8 équipes.

En seconde phase les meilleures équipes seront versées dans le niveau confirmé 1 et les autres dans le niveau confirmé 2.

NIVEAU INTERMEDIAIRE/INITIATION :

56 équipes engagées, réparties en 8 poules de 7 équipes.

En seconde phase les meilleures équipes seront versées dans le niveau intermédiaire 1 et les autres dans le niveau intermédiaire 2.

A noter qu'il sera possible d'inscrire des équipes supplémentaires ou de changer de niveau pour la seconde phase. Il faudra le faire savoir au plus tard le 20 décembre 2019.

Tous les résultats devront être transmis au comité le 20 décembre 2019 au plus tard.

FINALES

Les finales qui permettront de connaître les champions Volley-Ball Loisir 6 x 6 - 2019/2020 par niveau se dérouleront le vendredi 27/03/2020.

Merci de nous faire savoir d'ores et déjà si vous avez des gymnases disponibles pour cette date là (prévoir de 19h30 à 1h du matin environ pour les finales à 9 équipes et 19h30 à minuit pour les finales à 6.)

CHALLENGE DU FAIR-PLAY

Chaque responsable d'équipe devra remplir le formulaire du challenge du Fair-play (que vous trouverez en annexe) et le retourner au comité du Rhône de volley-ball à la fin de la 1ère phase et un autre à la fin de la 2^{ème} phase.

Il devra attribuer une appréciation à chaque équipe qu'il a rencontrée sur 5 critères

Les équipes qui auront retourné leur formulaire et obtenu le plus grand nombre de points, seront réunies pour disputer un tournoi du fair-play qui se déroulera le vendredi 24/04/20.

Un classement par club sera également effectué : le club dont l'ensemble des équipes totalisera la meilleure moyenne, se verra récompenser par le label « fair-play volley loisir » et recevra une récompense d'un lot de ballons.

Pour prétendre au label, il faudra qu'au moins 2/3 des équipes du club participant au championnat loisir aient retourné leurs formulaires.

LICENCES

Les clubs non fédéraux adresseront leurs demandes de licences au groupement sportif 69 (même adresse que le comité du Rhône) accompagnées du règlement (42,5 € X nbre de licenciés), du formulaire individuel de demande de licence et pour les créations, des certificats médicaux, d'une photo d'identité et d'une copie de pièce d'identité.

Chaque licencié d'un club non fédéral sera donc licencié sous le groupement sportif 69. Ceci évitera au club de payer une adhésion à la FFVB.

Les clubs fédéraux adresseront leurs demandes de licences auprès de la LRAVB comme pour les autres licenciés en faisant attention de bien cocher la case « competlib ».

Pour tous les clubs : Veuillez veiller à ce que vos joueur(se)s soient tous licenciés. N'oubliez pas qu'en cas d'accident d'un joueur non licencié votre responsabilité pourrait être engagée (que ce soit lui qui se blesse ou qu'il blesse un autre joueur).

Attention : Seules les licences joueur « compet'lib » ou « option VB », sont autorisées à prendre part au championnat loisir.

REGLEMENT :

Vous pourrez trouver tous les points de règlement dans le BDI, prochainement téléchargeable sur le site du comité du Rhône de volley dans la rubrique « Téléchargement/Règlement ».

Nous attirons votre attention sur la principale modification apportée à ce règlement :

Matches non finis : Suite à la réunion avec les représentants loisir/compet'lib des clubs du 26/09/19, il a été décidé de revenir à l'ancien règlement : Les matchs ne seront plus finis sur le terrain adverse, mais l'équipe menant au score au moment de l'interruption sera déclarée l'équipe vainqueur.

Nous vous demandons également d'être particulièrement attentifs sur les points de règlement concernant :

- **La mixité des équipes** : Les équipes mixtes seront favorisées par rapport aux équipes masculines et partiront avec 3 pts d'avance dans chaque set, (ou 2 pts dans le 5^{ème} set).

- **Les reports de match** : Si au terme de la phase de championnat un match reporté n'a pas été joué, l'équipe demandeuse du report sera automatiquement déclarée perdante de la rencontre.

- **Transmission des résultats** : Les feuilles de matches doivent être adressées le plus rapidement possible au comité du Rhône de volley-Ball par l'équipe recevante.

- **Saisie des résultats** : Les responsables d'équipes ont la possibilité (sans que se soit obligatoire) de saisir directement leur résultat sur Internet, un code vous sera transmis pour le faire. Seule l'équipe recevante peut saisir le résultat.

Vous devrez malgré tout envoyer vos feuilles pour validation définitive.

Pour les responsables d'équipes qui saisiront leurs résultats en ligne, il leur sera proposé, une fois le score saisi, de télécharger directement la feuille de match sur le site FFVB. Ils n'auront donc pas à l'envoyer.

Ne pas oublier que les rencontres de Volley-ball loisir doivent toujours se dérouler dans un cadre amical et de Fair-play.

BONNE SAISON VOLLEY-BALL LOISIR

La commission sportive loisir